



INFORMATIONS - COVID



Le Pass sanitaire devient obligatoire dans tous les stades à partir du 9 Août.

Tous les acteurs (joueurs, officiels, salariés, bénévoles) et les spectateurs sont concernés par cette obligation complétée par le respect du protocole sanitaire (distanciation, masques, ...).

A défaut du pass sanitaire un test négatif de moins de 48 heures ou un certificat de guérison du Covid pourra être accepté.

Pour les 12/17 ans le pass sanitaire ne sera exigible qu'à compter du **30 septembre**.

Dans l'attente de précisions complémentaires le référent COVID de chaque club est le gérant de l'application de la procédure.

Richard RATAJCZAK.